

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 décembre 2019**, à 19h20, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Adélard Couture (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Marielle Lemieux assiste à la rencontre par visioconférence.

Est absent à cette séance:

Réjean Bédard (Saint-Cyprien)

Monsieur Richard Fortier, représentant de Saint-Cyprien est présent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2019-12-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019**

- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**
  - 04.01 - Administration**
    - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
    - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
    - 04.01.03 - Mandat à un notaire pour transactions immobilières à venir**
  - 04.02 - Ressources humaines**
  - 04.03 - Législation**
    - 04.03.01 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC des Etchemins pour l'année 2020**
- 05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF**
  - 05.01 - Informations de la directrice générale**
  - 05.02 - Compte rendu du Comité administratif**
- 06 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
  - 06.01 - Projets locaux**
- 07 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 07.01 - Émission d'un certificat de conformité : règlements d'urbanisme**
    - 07.01.01 - Certificat de conformité - Règlements numéros 04-2019, 05-2019 et 06-2019 de la Municipalité de Sainte-Aurélie**
    - 07.01.02 - Certificat de conformité - Règlement numéro 336-19 de la Municipalité de Saint-Magloire**
  - 07.02 - Adoption d'un projet de Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 afin que le processus de consultation publique prévue par la loi soit entamé**
    - 07.02.01 - Nomination de la commission chargée de l'assemblée publique de consultation "Projet de règlement numéro 134-20"**
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
- 09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
- 10 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 10.01 - Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec**
  - 10.02 - Entente sectorielle Services de proximité**
- 11 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
  - 11.01 - Intervention du préfet**
  - 11.02 - Intervention des membres des comités**
  - 11.03 - Comité de développement stratégique des Etchemins**
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.01 - COMMUNICATION - Offre Passion FM - Chroniques**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
  - 13.01 - Offre de partenariat "Salon des familles des Etchemins"**

**13.02** - Offre de partenariat 2020 - LARACA (La relève agricole de la Chaudière-Appalaches)

**14** - DEMANDE D'APPUI

**14.01** - MRC Rivière-du-Nord - Demande d'appui: désengagement des compagnies d'assurances centres de tri et écocentres

**14.02** - MRC de Montcalm - Demande d'appui: Fonds de développement des territoires

**15** - CORRESPONDANCE

**15.01** - UMQ - Augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ

**15.02** - Lettre du MAMH - Projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale

**15.03** - URLS - Suivi rencontres

**15.04** - MRC de Montcalm - Projet de loi 48 (taxe foncière agricole)

**15.05** - Lettre MAMH - Plan stratégique 2019-2023

**15.06** - Indexation 2020 - Rémunération mandataire 03-321

**15.07** - Versement 2019-2020 aide financière - Plan de relance économique

**15.08** - Appui aux médias locaux - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

**15.09** - Réaction au dépôt du projet de loi numéro 40: Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

**16** - DIVERS

**16.01** - L'Essentiel des Etchemins

**17** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**18** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-12-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 soit et est adopté avec la modification suivante au point 05.01: les comités "tourisme" et "plan de communication" se fusionnent pour se nommer "Comité communication et tourisme".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**2019-12-03**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent six mille soixante-dix dollars et soixante-seize cents (306 070.76\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

**2019-12-04**

**04.01.03 - Mandat à un notaire pour transactions immobilières à venir**

ATTENDU QUE des démarches pour l'acquisition d'un nouvel immeuble afin d'y implanter les bureaux de la MRC sont en cours et que des développements sont prévus sous peu;

ATTENDU QU'un contrat d'achat devra être rédigé et authentifié;

ATTENDU QU'une transaction est également prévue pour la vente du 1137, Route 277 par la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne un mandat à la firme *Samson Larivière Bolduc Notaires, S.A.* pour la rédaction et l'enregistrement du contrat d'achat à venir.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient par la présente autorisés à signer le contrat d'achat.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général adjoint, Monsieur Martin Roy, soient par la présente autorisés à signer le contrat de vente avec l'acheteur de l'immeuble du 1137, Route 277 chez le notaire choisi par l'acquéreur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.02 - Ressources humaines**

La Directrice générale mentionne qu'en vertu de la lettre d'entente numéro 5 concernant l'exercice de maintien de l'équité salariale et de la structure salariale en 2020, une première rencontre entre la direction et le

syndicat se tiendra en décembre 2019.

#### **04.03 - Législation**

2019-12-05

##### **04.03.01 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC des Etchemins pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2020 qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à compter de 19h00 :

15 janvier	12 février	11 mars
8 avril	13 mai	10 juin
8 juillet	9 septembre	14 octobre
25 novembre (ordinaire et budget)		9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit et est publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

##### **05.01 - Informations de la directrice générale**

##### **05.02 - Compte rendu du Comité administratif**

Pas de rencontre en décembre.

#### **06 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

##### **06.01 - Projets locaux**

Aucun projet.

#### **07 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

##### **07.01 - Émission d'un certificat de conformité : règlements d'urbanisme**

2019-12-06

##### **07.01.01 - Certificat de conformité - Règlements numéros 04-2019, 05-2019 et 06-2019 de la Municipalité de Sainte-Aurélie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 3 décembre 2019, les règlements nos 04-2019, 05-2019 et 06-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis et certificats, le règlement de zonage et le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2019, 05-2019 et 06-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-12-07**

**07.01.02 - Certificat de conformité - Règlement numéro 336-19 de la  
Municipalité de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 2 décembre 2019, le règlement no 336-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 336-19 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-12-08**      **07.02 - Adoption d'un projet de Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 afin que le processus de consultation publique prévue par la loi soit entamé**

ATTENDU QUE le Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 115-13 doit être actualisé;

ATTENDU QU'un projet de règlement pour consultation intitulé « Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 » a été présenté au Conseil de la MRC en préparation de la consultation publique à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent le projet de Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 visant à remplacer le Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 115-13 afin que le processus de consultation publique prévu par la loi soit entamé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-12-09**      **07.02.01 - Nomination de la commission chargée de l'assemblée publique de consultation "Projet de règlement numéro 134-20"**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue préalablement à l'adoption du règlement 134-20;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit déterminer le lieu, la date et l'heure de la tenue de la susdite assemblée, ainsi que les membres de la commission chargée de la tenir;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du comité d'aménagement (Réjean Bédard, Richard Couët, Lucie Gagnon, Hector Provençal et Camil Turmel) agiront à titre de membres de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation à l'égard du projet de règlement 134-20;

QUE cette assemblée se tiendra le jeudi 20 février 2020 à compter de 19 h au Centre récréatif Desjardins, 2275, 25e Avenue à Saint-Prosper;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **08 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

## **09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

Aucun sujet.

## **10 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

### **10.01 - Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec**

Ce point est remis à la séance de janvier 2020.

### **10.02 - Entente sectorielle Services de proximité**

Ce point est remis à la séance de janvier 2020.

## **11 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **11.01 - Intervention du préfet**

Monsieur le préfet mentionne qu'il a assisté aux rencontres suivantes et nous en fait un résumé;

- 29 novembre 2019, lancement de la vidéo promotionnelle de "Faire danser un village – Les Etchemins" à l'auditorium de la polyvalente Appalaches;
- 4 et 5 décembre 2019, réunion des MRC à Québec pour le préfet et la directrice générale, plusieurs conférences sur le monde municipal;
- 6 décembre 2019, rencontre avec la Fédération des clubs motoneigistes du Québec;
- 10 décembre 2019, conférence de presse et réunion du Conseil d'administration au Massif du Sud.

### **11.02 - Intervention des membres des comités**

Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin a assisté à une rencontre du Conseil de bassin de la Rivière Etchemin. Il a également été présent à une rencontre du Centre Universitaire des Appalaches où il a été question de la demande au FARR qui a été refusée. Le comité travaille sur une autre solution. Il a également mentionné que les inscriptions pour la session d'hiver sont en hausse.

Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague a participé au jury du réseau « Les Cœurs Villageois » le 9 décembre dernier pour étudier les projets présentés. Les gagnants seront dévoilés plus tard.

Monsieur Adélarde Couture, maire de Saint-Camille-de-Lellis nous



informe qu'il est en communication avec le Service de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de Bellechasse pour planifier la rencontre demandée lors de la séance de novembre dernier.

**2019-12-10**

**11.03 - Comité de développement stratégique des Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE Lucie Gagnon et Marielle Lemieux soient nommées membres du Comité de développement stratégique des Etchemins pour l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12 - AFFAIRES NOUVELLES**

**2019-12-11**

**12.01 - COMMUNICATION - Offre Passion FM - Chroniques**

ATTENDU QU'un montant est prévu au Plan de communication pour faire connaître les services de la MRC auprès de ses citoyens;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins veut promouvoir son territoire au-delà de ses frontières;

ATTENDU que la radio locale s'avère un média important pour promouvoir et faire connaître les services et le territoire de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de Passion FM pour la diffusion d'une chronique radiophonique à toutes les deux semaines pour un montant total de 5 125 \$ pour 25 chroniques. QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

**2019-12-12**

**13.01 - Offre de partenariat "Salon des familles des Etchemins"**

CONSIDÉRANT QUE le "Salon des familles des Etchemins" est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage augmente d'année en année et démontre ainsi que la formule répond aux besoins des familles de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de partenariat « Partenaires parents » et de contribuer pour un montant de cinq cents

dollars (500\$) au Salon des familles des Etchemins prévu le samedi 18 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-12-13

**13.02 - Offre de partenariat 2020 - LARACA (La relève agricole de la Chaudière-Appalaches)**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est contraint de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14 - DEMANDE D'APPUI**

**14.01 - MRC Rivière-du-Nord - Demande d'appui: désengagement des compagnies d'assurances centres de tri et écocentres**

Point remis à une prochaine séance.

2019-12-14

**14.02 - MRC de Montcalm - Demande d'appui: Fonds de développement des territoires**

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm soulève une problématique présente dans notre MRC;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reconnaît que la Municipalité régionale de comté et ses municipalités locales établissent et adoptent leurs priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accorde un levier financier important à la Municipalité régionale de comté pour assurer son développement, soit le Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le fait de considérer les sommes du Fonds de développement des territoires comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères;

CONSIDÉRANT QUE certains ministères ont des règles plus souples à cet égard;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que la Municipalité régionale de comté et ses partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

## ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appui la MRC de Montcalm et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la Municipalité régionale de comté et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse de notre territoire.

DE transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, à la députée de Bellechasse, au député de Beauce-Sud, à la Fédération des municipalités du Québec et à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **15 - CORRESPONDANCE**

#### **15.01 - UMQ - Augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ**

Dépôt de document: suivi résolution 2019-07-23.

#### **15.02 - Lettre du MAMH - Projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale**

Dépôt de document.

#### **15.03 - URLS - Suivi rencontres**

Dépôt de document.

#### **15.04 - MRC de Montcalm - Projet de loi 48 (taxe foncière agricole)**

Dépôt de document.

#### **15.05 - Lettre MAMH - Plan stratégique 2019-2023**

Dépôt de document.

#### **15.06 - Indexation 2020 - Rémunération mandataire 03-321**

Dépôt de document.

#### **15.07 - Versement 2019-2020 aide financière - Plan de relance économique**

Dépôt de document.

#### **15.08 - Appui aux médias locaux - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin**

Dépôt de document.

**15.09 - Réaction au dépôt du projet de loi numéro 40: Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires**

Dépôt de document.

**16 - DIVERS**

**16.01 - L'Essentiel des Etchemins**

Point remis à une prochaine rencontre.

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-12-15**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
RICHARD COUËT  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

